

CORÉE DU NORD

Déni du droit à la nourriture

Index AI : ASA 24/004/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 20 janvier 2004 (09h00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Le nombre d'exécutions publiques a été le plus élevé entre 1996 et 1998, alors que sévissait la famine. Les gens s'attaquaient alors aux infrastructures de la société, volant par exemple des lignes électriques et des câbles en cuivre pour les revendre. »

(Lee Sung-yong, membre de l'organisation non gouvernementale *Good Friends – Centre for Peace, Human Rights & Refugees*. Interview d'Amnesty International réalisée le 4 décembre 2002)

« J'ai vu mourir un garçon de quinze ou seize ans ; il se trouvait là [en détention] pour avoir vendu du verre appartenant à son école. Après quinze jours de détention, le garçon est mort de malnutrition. Il y avait si peu de nourriture. »

(Témoignage de Lee, Coréen d'une quarantaine d'années, à Amnesty International, le 3 décembre 2002).

La Corée du Nord est l'un des pays les plus fermés et les plus isolés du monde. Depuis plus de dix ans, la population de ce pays souffre de famine ou de pénurie alimentaire. Dans un nouveau rapport, Amnesty International plaide pour que le gouvernement nord-coréen veille à ce que la pénurie de denrées alimentaires ne soit pas utilisée comme outil de persécution contre les personnes soupçonnées d'être des opposants politiques ; elle demande également que les organisations humanitaires, notamment les agences des Nations unies, puissent accéder librement à toutes les régions de Corée du Nord.

« Des centaines de milliers de personnes sont mortes en raison de la grave pénurie alimentaire provoquée par plusieurs catastrophes naturelles, la perte de l'aide de l'ex-Union soviétique et une mauvaise gestion économique, a souligné l'organisation. Plusieurs millions d'enfants souffrent d'une malnutrition chronique nuisant à leur développement physique et mental. »

La politique du gouvernement est au moins partiellement responsable de cette situation. Les autorités semblent en effet avoir distribué la nourriture de façon inéquitable, privilégiant les populations économiquement actives et politiquement loyales. Les restrictions imposées par le gouvernement sur la liberté de mouvement empêchent les Nord-Coréens de se déplacer à la recherche de nourriture ou de se rendre là où l'approvisionnement est meilleur : ils

sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à la détention s'ils quittent leur ville ou village de résidence sans autorisation. Ces restrictions empêchent également les organisations humanitaires internationales de se rendre auprès des populations et de surveiller la distribution de l'aide alimentaire. De ce fait, une certaine lassitude a été enregistrée au niveau des donateurs et les promesses d'aide alimentaire ont chuté.

« Le droit à la nourriture est un droit élémentaire de l'être humain, et le gouvernement nord-coréen semble bien avoir failli au devoir qu'il a de respecter, protéger et satisfaire ce droit », a déclaré Amnesty International.

La malnutrition généralisée a poussé des dizaines de milliers de personnes à se rendre en Chine. Des milliers d'entre elles ont été rapatriées de force par les autorités chinoises et sont détenues par les autorités nord-coréennes dans des conditions déplorables. Certains détenus seraient morts de faim. Beaucoup auraient été interrogées sous la torture par les autorités nord-coréennes.

Quelques Nord-Coréens ont été exécutés en public pour avoir volé de la nourriture ou des biens pour survivre – des écoliers auraient assisté aux exécutions.

Les femmes, les enfants et les vieillards seraient les principales victimes de la famine en Corée du Nord. De nombreuses femmes, poussées par la famine à partir en Chine, seraient tombées aux mains de trafiquants opérant des deux côtés de la frontière entre la Chine et la Corée du Nord.

Les efforts menés par la communauté internationale pour contribuer à l'approvisionnement de la Corée du Nord en denrées alimentaires ont été mis à mal par le refus du gouvernement de faciliter une distribution rapide et équitable de cette nourriture et par les restrictions à la liberté de mouvement.

« Quels que soient les obstacles rencontrés, les pays étrangers en mesure d'aider la Corée du Nord doivent fournir une aide alimentaire suffisante pour permettre au gouvernement nord-coréen de respecter, protéger et satisfaire le droit à la nourriture de tous les habitants de ce pays, a déclaré Amnesty International. L'aide humanitaire doit toujours être motivée par des considérations relatives aux droits humains et ne jamais être utilisée par un gouvernement comme outil de négociation pour servir des intérêts politiques ou économiques. »●

Le texte complet du rapport d'Amnesty International intitulé *Democratic Republic of North Korea: Starved of Rights: Human Rights and the Food Crisis in the Democratic People's Republic of Korea*, peut être consulté (en anglais) sur le site :

<http://web.amnesty.org/library/index/engasa240032004>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>